

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2018/12

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

<u>Date de la convocation :</u>	le 16 février 2018
<u>Date d'affichage :</u>	le 27 février 2018

Séance du 22 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Françoise MORIN et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Philippe BARBILLON, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Jean-Pierre LEOEUF, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Jackie TASSIN et Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Christian HEDUY représenté par Madame Françoise MORIN.

Absents excusés : Madame Marianne PARIGOT, Messieurs Marcel DAUSQUE, Michel DUPONT, Dominique FONTAINE, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Patrick PEYR.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Les résultats et les restes à réaliser du budget principal et du budget annexe éclairage public et repris au budget principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DECIDE d'affecter au budget le résultat de fonctionnement 2017 de la manière suivante :

Budget principal :

En recette de fonctionnement

R002 – résultat de fonctionnement reporté : 2 600 522,75 €

En recette d'investissement

1068 - excédents de fonctionnement capitalisés 872 590,00 €

Budget annexe éclairage public :

En recette de fonctionnement

R002 – résultat de fonctionnement reporté : 73 567,42 €

En recette d'investissement

1068 - excédents de fonctionnement capitalisés 42 815,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

